



# Assemblée Générale 2023

## La Contre-Voie

Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2023

### Introduction

Cette Assemblée Générale s'est tenue le 21 janvier 2023.

Il s'agit d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Un sondage a été transmis sur les canaux internes de l'association (Matrix) le 6 janvier 2023 afin de décider de la date de la réunion. 12 personnes ont participé à ce sondage.

Le 14 janvier, le Bureau a envoyé un mail à toutes les personnes qui ont souhaité être informé-e-s de la planification de cette Assemblée Générale, en décidant d'une date qui conviendrait à tous les participants du sondage : le 21 janvier 2023 à 18 heures.

69 personnes ont reçu cet e-mail. L'information a aussi été partagée sur les canaux de communication de l'association (Matrix).

L'Assemblée s'est tenue de **18h00 à 21h45 en format mixte**, en présentiel dans les locaux de 42Paris (salle Valhalla) et à distance dans un salon BigBlueButton mis à disposition par Doc'. Il était prévu qu'elle dure deux heures, elle s'est terminée avec 45 minutes de retard.

En décembre 2022, l'association comptait **52 adhérent-e-s**.

**11 personnes étaient présentes** (5 en présentiel et 6 à distance), ainsi qu'une personne ayant donné procuration. Le Comité de Contribution était représenté par 6 membres sur 9, et le Bureau par 2 membres sur 3. L'Assemblée a donc respecté la règle de quorum présente dans les Statuts et a pu délibérer valablement.

L'Assemblée Générale a été présidée par Neil et Brume.

Doc' et Nanonej se sont porté-e-s volontaires pour rédiger le compte-rendu de la séance. Ce compte-rendu a servi de base lors de la rédaction de ce procès-verbal.

Brume s'est portée volontaire pour mesurer le temps passé sur chaque sujet de la réunion.

Le principe de décision par consentement, tel que spécifié dans nos statuts, a été présenté à l'Assemblée Générale.

## Bilan de l'année 2022

Le bilan moral et le bilan financier de l'année 2021 ont été examinés par l'Assemblée.

L'association compte 52 membres en décembre, contre 57 membres en 2021, et totalise 145 adhésions depuis la création de l'association.

Son compte Mastodon est suivi par 900 personnes, contre 350 personnes sur Twitter. 32 000 personnes utilisent le service Nitter tous les jours.

15 conférences, 6 ateliers et 6 stands ont été organisés dans l'année, soit plus de deux activités par mois en moyenne.

L'association a commencé les procédures pour quitter 42Paris, notamment à travers son changement de nom intervenu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de juillet 2022.

Depuis décembre 2022, Doc' et Alex disposent d'un accès aux serveurs de La Contre-Voie pour intervenir en cas d'urgence. Exagone313 s'est proposé pour maintenir les serveurs ; le sujet sera traité ultérieurement.

## Bilan comptable

La Contre-Voie clôture son bilan financier sur un résultat net positif de 1 096 euros, pour un budget prévisionnel de 2 360 euros, du fait de la comptabilisation d'un grand nombre de dons en décembre 2022 (environ 1 000 euros en un mois).

Il est présenté à l'Assemblée une hausse des dépenses dans les frais de déplacement et une réduction des frais techniques.

L'association comptabilise **3 006 heures** de bénévolat pour l'année 2022, pour une valeur financière estimée à **83 048.63 euros**.

## Budget prévisionnel

Le Bureau a soumis le budget prévisionnel de l'année 2023 à l'approbation de l'Assemblée.

Un budget de 4 800 euros a été proposé, soit plus du double que le budget de l'année précédente, pour répondre aux besoins liés à l'expansion de l'association en dehors de 42Paris dans la perspective de produire plus d'outils de communication dans le cadre de ses campagnes de sensibilisation.

Ce nouveau budget et ses dépenses ont été détaillées devant l'Assemblée.

## Budget prévisionnel 2023 v0.5 – Dépenses

Intitulé	-	Avg	+
Achat de tee-shirts	1140	<b>1680</b>	2220
Achat de flyers	170	<b>285</b>	400
Achat de pins	200	<b>325</b>	450
Achat d'autocollants	0	<b>210</b>	420
Frais de déplacement	600	<b>900</b>	1200
Frais de fonctionnement	170	<b>200</b>	230
Frais techniques	250	<b>375</b>	500
Achat de consommables	40	<b>70</b>	100
Achat de matériel*	240	<b>525</b>	810
Dons et cotisations à d'autres associations	190	<b>230</b>	270
<b>Total des dépenses</b>	<b>3000</b>	<b>4800</b>	<b>6600</b>

\* Matériel audiovisuel pour les besoins de captation audio et vidéo des conférences.

Ce budget prévisionnel a été approuvé par l'Assemblée Générale.

### Montant de la cotisation annuelle

L'Assemblée a voté pour maintenir le montant des cotisations de personnes physiques et morales à leurs montants actuels, soit :

- 10 euros par an pour les personnes physiques ;
- 20 euros par an pour les associations étudiantes ;
- 30 euros par an pour les autres associations ;
- 45 euros par an pour les entreprises ou autres structures.

La possibilité pour une personne physique de demander une cotisation gratuite auprès du Bureau de l'association a été maintenue.

### Maintien des services en cas d'expiration de l'adhésion

Jusqu'à présent, les personnes qui ont adhéré à l'association ont accès aux services membres même après l'expiration de leur adhésion. Chaque année, l'Assemblée Générale doit statuer sur ce choix afin d'acter le maintien de cette mesure ou son retrait.

Aucun problème de financement ou manque de fonds n'ayant été relevé, il a été proposé de maintenir cette mesure. L'Assemblée Générale a approuvé cette proposition.

## Objectifs pour 2023

L'Assemblée Générale a défini quatre objectifs pour l'année 2023 :

- Déménager le siège social de l'association hors de 42Paris (à Angoulême ou tout autre lieu qui nous acceptera)
- Demander un premier agrément pour les activités de sensibilisation de l'association
- Organiser d'autres conférences hors du réseau 42
  - Cela implique notamment de se former à l'audiovisuel et d'acheter le matériel adéquat
- Technique : terminer la migration de 42l.fr vers lacontrevoie.fr.

## Délibérations de l'Assemblée Générale

L'Assemblée a ensuite délibéré sur les questions portées à son ordre du jour par le Bureau.

### Modification des Statuts

Pour répondre aux critères de gestion démocratique d'une association<sup>1</sup>, l'Assemblée Générale rectifie les statuts entrés en vigueur en juillet 2022 sur le renouvellement des membres des instances dirigeantes en Assemblée Générale.

**Ancienne disposition** : « En cas de désaccord avec la politique du Bureau, l'Assemblée Générale peut renouveler un tiers des effectifs du Bureau et du Comité de Contribution. »

**Nouvelle disposition** : « En cas de désaccord avec la politique du Bureau, l'Assemblée Générale peut renouveler la moitié des effectifs du Bureau. »

Le Comité de Contribution n'étant pas une instance dirigeante, cette modification permet d'entrer à nouveau dans la définition de la loi.

L'Assemblée Générale a approuvé cette modification.

### Campagne de dons et contreparties

L'Assemblée Générale approuve la direction du Bureau de lancer des campagnes de financement annuelles avec une barre de progression, et atteint un consensus sur les difficultés logistiques qu'entraînerait l'envoi de contreparties physiques. Ce sujet sera traité ultérieurement.

---

<sup>1</sup> Dispositions portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Article 16)

## **Goodies et autres outils de communication**

L'Assemblée est sollicitée sur des idées d'outils de communication sous la forme de goodies. Plusieurs propositions sont émises : la production de décapsuleurs, cache-webcam, affiche A3 du design des tee-shirts, stickers Stop Pub, sous-bocks, et sweats, avec quelques interrogations sur la pertinence de la vente de clés USB.

La question de l'éthique derrière la fabrication de ces goodies est également abordée.

## **Demandes de subventions et d'agrément**

L'Assemblée Générale est informée de la volonté du Bureau de demander des agréments et subventions, qui impliquent notamment la signature du Contrat d'Engagement Républicain et les questions politiques qui en découlent.

Compte-tenu de la nature de l'activité de l'association, ce choix est soutenu et approuvé malgré les restrictions que le CER pourrait entraîner sur la liberté d'expression des représentant-e-s de l'association, la signature de ce contrat n'empêchant pas de maintenir une position critique sur le contrat en lui-même.

## **Valorisation du bénévolat**

Le bénévolat valorisé constitue un enjeu important pour le financement de l'association, car les heures de bénévolat peuvent être prises en compte par les organismes de subvention. Une forme participative de saisie de ces heures de bénévolat a été discutée, cette question sera de nouveau abordée au sein du Comité de Contribution et du Bureau d'ici mi-février.

## **Réflexions sur l'accueil de nouvelles contributions**

Suite au changement de forme de l'association, de nouvelles méthodes pour rencontrer et intégrer des contributeur-ices doivent être pensées. L'idée de créer une formation d'un certain nombre d'heures (comme un cours, sur le temps long) a été proposée, avec des discussions sur le temps bénévole que cette formation demanderait.

Une autre discussion portait sur la question de la légitimité des membres : comment permettre aux bénévoles de s'imprégner suffisamment de la culture libre pour qu'ils se sentent légitimes à porter les enjeux de l'association ?

Ce sujet a été repoussé dans la perspective d'organiser une réunion dédiée à cette problématique pour fin février.

## **Antennes de La Contre-Voie**

Dans le même sens que le sujet précédent, il a été discuté de la possibilité pour d'autres personnes que le cœur de l'association d'organiser des activités de sensibilisation au nom de La Contre-Voie : « Qui peut parler en notre nom ? ». Ce sujet complexe a également été repoussé à une date ultérieure.

## **Envoi d'un rappel de cotisation et consentement**

La Contre-Voie n'ayant pas récolté le consentement des membres à travers une case à cocher sur l'espace membre, il n'est pas possible de savoir qui souhaite recevoir (ou non) un rappel lors de l'expiration de l'adhésion.

Toutefois, l'Assemblée considère l'intérêt légitime de La Contre-Voie de solliciter ses membres à expiration de leur adhésion, malgré le défaut de consentement, tant que cette sollicitation n'est pas intrusive.

Il a donc été convenu qu'un unique mail de rappel sera envoyé à toutes les personnes pour lesquelles leur adhésion a expiré entre le 21 juillet 2021 et le 21 janvier 2023.

Par la suite, un mécanisme pour demander le consentement des utilisateur-ice-s devra être mis en place.

## **Élection du Bureau**

Neil, président et cofondateur de l'association, a annoncé qu'il ne se présenterait pas pour un nouveau mandat présidentiel pour l'année 2023 et choisit, conformément aux Statuts, de rejoindre le Comité de Contribution à son départ.

Brume, trésorière et cofondatrice, candidate par conséquent pour reprendre la présidence de l'association.

Doc', membre du Comité de Contribution (et précédemment du Conseil d'Administration depuis 2019) présente également sa candidature pour remplacer Brume à la trésorerie.

Alex, secrétaire de l'association, n'était pas présent, mais personne ne s'est présenté pour le remplacer. Il a été convenu que son mandat soit maintenu.

Denise et Nanonej ont demandé à rejoindre le Comité de Contribution.

Le statut extraordinaire de l'assemblée générale permet de recomposer librement tous les groupes de travail de l'association. Personne ne s'étant opposé aux candidatures susmentionnées, elles ont toutes été acceptées et approuvées par l'Assemblée Générale.

## **Conclusion**

Le choix du format mixte (présentiel et en visioconférence), déjà éprouvé lors de précédentes réunions est positif. Il s'est révélé particulièrement utile pour cette réunion, où plus de la moitié des participant-e-s ont rejoint la réunion en visioconférence.

De nombreuses discussions et échanges ont pu avoir lieu sur les différents points abordés. Cela a eu un impact sur le déroulé de la réunion qui a fini avec 45 minutes de retard.

Ce procès-verbal a été approuvé par les président-e-s de séance ainsi que les secrétaires de séance.

### **Président-e-s de séance**

Neil, Brume

### **Secrétaires de séance**

Doc', Nanonej